

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

*Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*

*En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*

***Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.***

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

<b>1.1 Renseignements généraux</b>	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification simplifiée n°2 du PLU.	Commune d'Ayze.

<b>1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :</b>	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

## 2. Coordonnées

<b>2.1 Identification de la personne publique responsable</b>	
Qui est la personne publique responsable ?	M le Maire d'Ayze, Jean-Pierre MERMIN.
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Communauté de Communes Faucigny Glières 6 place de l'hôtel de ville, 74130 Bonneville. Tél. 04.50.25.22.32 m.peyrat@ccfg.fr
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

## 3. Caractéristiques générales de votre projet

<b>3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?</b>	
Oui	SCOT Faucigny-Glières approuvé le 16 mai 2011. SCOT Cœur de Faucigny, en cours d'élaboration, prescrit le 7 mars 2018.

### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	PLU d'Ayze approuvé le 17 février 2014, et n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'objet de la modification est de faire évoluer plusieurs dispositions réglementaires pour mieux adapter le document d'urbanisme au contexte actuel.
-----	---

### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2191 (INSEE 2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1048 ha.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	L'ensemble du territoire communal est concerné.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</b>	Surface des zones urbaines : 160,65 ha soit 15,4%. Surface des zones à urbaniser : 13,7 ha soit 1,3%. Surface des zones agricoles : 430,70 ha soit 41,1 ha. Surface des zones naturelles : 441,36 ha soit 42,2 ha.

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

<b>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</b>
<p>Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU a défini des orientations générales d'urbanisme, déclinées à partir des cinq axes majeurs suivants :</p> <p>A. Renforcer la structure territoriale de la commune au profit du cadre de vie, dans un souci d'économie de l'usage de l'espace, et de confortement du centre-village comme lieu de vie de proximité :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Favoriser un développement de l'urbanisation plus maîtrisé dans un objectif d'amélioration du cadre paysager et de modération de la consommation foncière.</li><li>2. Orienter l'aménagement et le développement du centre-village en faveur d'un renforcement de sa structure villageoise au bénéfice de la qualité de vie à Ayze.</li><li>3. Améliorer et sécuriser la mobilité dans tous ses modes, notamment de proximité.</li></ol> <p>B. Favoriser un meilleur équilibre social et générationnel de la population :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Promouvoir une typologie de logement et un mode d'habitat plus diversifié pour un équilibre durable de la structure de la population, et identifier les sites les plus adaptés au développement de cette diversification de l'habitat.</li></ol> <p>C. Soutenir un développement local économique diversifié et contribuer au développement de l'emploi au sein de la CCFG.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Assurer le maintien d'une agriculture diversifiée et œuvrer pour une meilleure gestion de la forêt.</li><li>2. Soutenir le développement de l'activité économique, principalement entre la voie ferrée et la RD 19 dans le prolongement de la ZAE des Lacs, et en limite communale avec Bonneville.</li><li>3. Promouvoir les loisirs de plein air, le tourisme vert et l'accueil en milieu rural.</li><li>4. Créer un contexte propice au développement des commerces et services de proximité, ainsi que des services à la personne.</li></ol> <p>D. Renforcer et valoriser la qualité et le cadre de vie.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Identifier les espaces naturels et agricoles à préserver en faveur du maintien de la biodiversité et des qualités paysagères de la commune.</li><li>2. Structurer et encadrer le développement de l'urbanisation en faveur d'une meilleure lisibilité du coteau, et contenir l'étalement urbain.</li><li>3. Promouvoir une approche qualitative, paysagère et environnementale au sein des espaces urbanisés ou à urbaniser, qu'ils soient à vocation d'habitat ou d'activités économiques et prévenir les sources de risques et de nuisances.</li><li>4. Améliorer le fonctionnement du territoire et rechercher des alternatives à l'usage de l'automobile.</li><li>5. Renforcer le niveau d'équipement d'intérêt collectif (renforcement de la couverture numérique).</li></ol>

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Dans le cadre de cette modification du PLU, il est envisagé de :

- Procéder à une mise à jour du cadastre afin de prendre en compte les constructions aujourd'hui réalisées, et ainsi de disposer d'un règlement graphique à jour et de fait plus lisible ;
- Supprimer les secteurs Ab et Nb inscrits au règlement graphique et règlementés au règlement écrit, relatifs aux constructions isolées en zone A et N, considérant que les nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme permettent la gestion de l'habitat existant, en zone A et N, via le règlement écrit, sans besoin de recourir aux secteurs Ab et Nb. Cette modification doit permettre la simplification du dispositif actuellement en vigueur pour ces constructions, pour une meilleure cohérence entre les règles proposées et la réalité du bâti existant et son environnement.
- Mettre en œuvre un dispositif spécifique pour la gestion et la valorisation des ruines du Château de la Motte situé au Chef-lieu, ainsi que de ses abords naturels et bâtis : en effet ce bâtiment emblématique de la commune, dont l'état est aujourd'hui mauvais, nécessite une mise en valeur, en tant que témoin de l'histoire communale, et au regard de sa situation au Chef-lieu.
- Faire évoluer plusieurs dispositions du règlement écrit, notamment concernant le coefficient d'occupation du sol, le stationnement, les clôtures, les toitures, les destinations du sol en zone d'activité, etc.
- Mettre en œuvre un secteur spécifique au sein de la zone UE, pour permettre une meilleure opérationnalité du projet de restructuration des constructions aux abords de la Mairie.
- Simplifier le mode de calcul de la part de logement social demandée et ce pour toute zone concernée dans le règlement écrit du PLU.
- Faire évoluer plusieurs dispositions du règlement graphique, notamment pour prendre en compte la réalité en termes de secteurs régis ou non par l'assainissement collectif des eaux usées.
- Faire évoluer l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 dite de "ZA des Lacs" afin de mieux règlementer la question de l'éclairage nocturne,
- Faire évoluer l'Orientation d'Aménagement n°4 dite de "Mimonet" afin de prendre en compte l'état actuel des sols et sous-sols sur les secteurs S3 et S4. Cela implique que le programme envisagé dans le secteur S3, de type maison de ville et/ou individuel, ne s'avère pas adapté notamment par l'emprise qu'il nécessitera. Il convient donc, sans augmenter de trop la densité initialement prévue, de permettre un programme de type collectif et/ou semi-collectif, leurs stationnements souterrains devant judicieusement combler les déblais nécessaires. En outre, il convient de regrouper ces constructions en bordure Est de la nouvelle voie créée et maintenir la partie Est de ce secteur en espace naturel.
- Mettre à jour le document graphique annexe pour prendre en compte le périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP) de Mimonet.

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

Non

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		non	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		non	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

<b>3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...</b>			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	oui		Partiellement, sur les Hameaux de la Buaz, vers le Châble, Chez Vallet, Chez Broisin et chez Chardon
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	Oui		SDAGE Rhône Méditerranée SAGE de l'Arve
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	oui		Communauté de Communes Faucigny Glières Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (transport en commun) Syndicat Mixte du SCOT Cœur de Faucigny (SCOT)

<b>3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?</b>
<b>Annexe(s) à joindre :</b> Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
La modification simplifiée porte sur l'ensemble du territoire communal (voir pièces jointes).

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune périurbaine de première couronne.
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?  <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Ayze a connu un développement important depuis 50 ans, qu'il soit démographique ou urbain. Avec plus de 2100 habitants en 2015, sa population presque été multipliée par 4 en une cinquantaine d'années. Sur la période 2010-2015, la croissance démographique a été de 1,2% par an, portée pour 0,5% par le solde naturel, et pour 0,7% par le solde migratoire. Cette croissance a permis d'atteindre une population de 2191 habitants en 2016, représentant un gain d'environ 20 habitant par an depuis 10 ans.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?  Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Le projet ne prévoit pas de logements supplémentaires par rapport aux capacités du PLU actuellement en vigueur.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?  <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	La commune compte en 2015 80 logements vacants, soit 7,7% du parc.
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ?	Pour le dimensionnement du PLU, un point mort de 30% a été

#### 4.1 Présentation de votre projet

t-il ? Indiquez le détail du calcul.	appliqué pour l'appréciation des besoins en logements, permettant de prendre en compte la rétention foncière, le desserrement des ménages, et le maintien du taux de logements vacants.
--------------------------------------	---

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	RAS
--	-----

Quelle sera la surface moyenne par logement ?	RAS
---	-----

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

L'enjeu de consommation d'espace est maîtrisé dans le PLU en vigueur.

En effet, En matière d'habitat, le PLU s'inscrit dans un objectif de modération de la consommation de l'espace pour les besoins du développement urbain d'Ayze, au regard de son rôle attendu de la commune dans le SCOT :

- par une modération de la consommation de l'espace, consommation qui ne dépassera pas en extension de l'urbanisation plus de 3,8 ha, pour les besoins en habitat, à horizon du PLU, en cohérence avec les objectifs du SCOT. Trois extensions urbaines principales :
  - La zone 1AU-oap4 « Mimonets »,
  - La zone 1AU au lieu-dit « Les Moulins-Est »,
  - La zone 2AU « Les Moulins Ouest».
- par un dispositif réglementaire permettant de mettre en œuvre des formes urbaines moins consommatrices d'espace pour l'habitat (collectif, semi-collectif, individuel groupé), mais aussi pour les activités économiques et les équipements, le tout adapté aux caractéristiques du cadre géographique et bâti communal,
- Un développement de l'habitat au sein de l'enveloppe urbaine existante, par une incitation à l'évolution du bâti existant, au sein des deux espaces interstitiels principaux de la commune sur les secteurs des Merzières et de la Ruaz.
- Un développement contenu des hameaux existants, en particulier sur le coteau en cohérence avec les prescriptions du SCOT opposable

#### 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
---	--

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)
---	--

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li><li>• quel est leur taux d'occupation ?</li></ul>	

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:	
<ul style="list-style-type: none"><li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li><li>• quel est leur taux d'occupation ?</li></ul>	

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
--	--

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?			
---	--	--	--

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	
--	-----	-----	--

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

<b>4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers</b>			
Des espaces agricoles ?	oui		La production est diversifiée : viticulture, bovin lait, bovin viande, poly-élevage. La modification permet la simplification du dispositif de gestion de l'habitat existant en zone A et N, avec le maintien des règles actuelles.
Des espaces boisés ?		non	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		non	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?  <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		non	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		non	
Une réserve naturelle nationale ?		non	
Un espace naturel sensible ?		non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?  <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		non	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?  <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		non	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		non	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?  <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>		non	
Complétez si nécessaire			

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?

#### 4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	<p>La commune d'Ayze montre une dynamique écologique encore fonctionnelle de part la présence d'important espaces de nature ordinaire et d'un réservoir de biodiversité important (ZNIEFF de type I).</p> <p>Dans la partie Est de la commune, un corridor écologique identifié au niveau régional et lié au Giffre est pour partie situé sur le territoire. Ce corridor permet le passage de la faune entre les massifs du Bargy et du Faucigny.</p> <p>Ce continuum de milieux aquatiques et humides permet de déplacement d'espèces animales notamment entre sa confluence avec le Giffre et le Borne. Des axes de déplacement plus locaux sont également présents sur le territoire communal, notamment le long des ruisseaux qui descendent sur le versant Sud du Môle.</p> <p>Ces axes de déplacement participent non seulement à une dynamique écologique au sein de la commune mais également à l'échelle plus large, inter-massifs. En effet, la vallée de l'Arve se trouve au centre d'un réseau formé par les massifs de Bargy-Glières et Môle-Voirons. C'est un passage obligé pour aller d'un massif à l'autre.</p> <p>Enjeux :</p> <p>La préservation des continuités du réseau écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance du rôle important de la nature ordinaire dans ce réseau.</li> <li>- Préservation et renforcement des corridors écologiques entre les massifs du Bargy et du Môle.</li> </ul>	
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles		

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		non	

<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		non	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		non	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		non	
Complétez si nécessaire			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		non	
Autres captages prioritaires ?		non	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	oui		D'après le PLU approuvé en 2014, les besoins seront satisfaits dans les 10 et 20 ans à venir.  Le rendement du réseau devrait être encore amélioré.  Il faudra toutefois surveiller le rendement du réseau à moyen et long terme, voire chercher à l'améliorer davantage.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	oui		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	oui		La commune dispose d'un schéma de gestion des eaux pluviales.
Complétez si nécessaire			



#### 4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		non	
Complétez si nécessaire			

#### 4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		non	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		non	
Nuisances ?		non	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		non	
Complétez si nécessaire			

#### 4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	oui		Réseau de transport en commun.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	oui		PPA de la Vallée de l'Arve.
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		non	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		non	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 22/08/2019 Lieu : AYZE	NOM <u>MERMIN</u> PRENOM <u>Jean-Pierre</u> SIGNATURE
----------------------------------	--

